

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye.	Provinces.
Pour un an . . . 23 fl.	32 fl.
» six mois . . . 14 »	16 »
» trois mois . . . 7 »	8 »

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui, et chez les Héritiers Doorman, libraires, Lange Pooten, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction franco de port

LA HAYE, LE 1^{er} JUILLET.

REVUE POLITIQUE.

Vingt-quatre heures ont suffi au général Cavaignac pour constituer un ministère qui, à quelques exceptions près, a paru obtenir l'assentiment de l'assemblée nationale. Deux généraux en font partie avec lui, le général Lamoricière et le général Bedeau, naguère ses supérieurs en Afrique. M. Sénard, à qui est échue le portefeuille de l'intérieur, a pour titre sa conduite énergique dans la répression des troubles de Rouen et aussi la manière dont il vient d'occuper, pendant un mois, le fauteuil de président de l'Assemblée. MM. Bastide, Recurt, Carnot et Bethmont faisaient déjà partie du précédent cabinet; mais placés au milieu de nouveaux éléments, il faut espérer qu'ils ne se considèrent plus comme obligés de continuer la marche suivie jusqu'ici.

Un fait digne de remarque dans la formation de ce nouveau ministère, c'est qu'on a renoncé à la combinaison qui paraissait la plus favorable, et qui portait presque exclusivement aux affaires les hommes de l'ancien centre gauche de la chambre des députés. En repoussant cette combinaison, le général Cavaignac a agi sagement. Ce n'est pas que MM Thiers, Bittani, Dufaure, Duvergier de Hauranne ne soient des hommes d'une très grande portée, et qu'ils ne nous paraissent destinés à diriger les affaires de la France. Mais l'exclusion du cabinet à leur profit, des hommes qu'on est convenu d'appeler les républicains de la veille, aurait paru, surtout le lendemain des événements qui ont ensanglanté Paris, avoir une signification que bien des gens auraient exploitée en criant à la réaction. L'avènement de l'ancienne gauche au pouvoir, dans les circonstances actuelles, eût donc été un acte impolitique.

Ce que nous devons aussi faire remarquer, c'est le remplacement immédiat à la marine de M. l'amiral Leblanc par M. Bastide. L'amiral Leblanc avait été nommé par le général Cavaignac, mais il n'est pas membre de l'Assemblée, et, à ce sujet, sa nomination avait donné lieu à de vives réclamations. Le général Cavaignac a dû céder à ces réclamations, et le remplacement de l'amiral a été coloré par un refus de ce dernier. De cette concession on peut conclure que désormais les ministères ne seront jamais choisis en dehors de l'Assemblée, bien que rien n'oblige à restreindre ainsi le cercle des candidats aux portefeuilles.

Dans sa séance d'avant-hier, l'Assemblée nationale a nommé un président pour succéder à M. Sénard, devenu ministre de l'intérieur. Deux hommes importants, M. Marie et M. Dufaure ont été nommés. Le parti qui penchait pour un ministère provisoire, composé de l'ancien centre gauche, portait M. Dufaure, mais M. Marie, l'un des fondateurs de la république, l'ancien membre du gouvernement provisoire, l'ex-membre de cette commission des cinq, si favorablement traitée par l'Assemblée, a obtenu une majorité de plus de cent voix sur M. Dufaure dont la nomination eût donné à la majorité une attitude réactionnaire. Les motifs qui avaient fait abandonner une combinaison ministérielle de cette couleur, ont décidé l'Assemblée à écarter M. Dufaure.

Le gouvernement qui régit maintenant la France, est homogène; il a une majorité suffisante dans l'Assemblée nationale. Il a dans son passé une grande victoire sur l'émété la plus formidable qui ait jamais menacé la société. Espérons qu'il saura tirer parti de ces avantages incontestables.

L'opinion publique semble accueillir avec faveur le nouveau gouvernement. La Bourse, qui s'est ouverte avant-hier, après une fermeture de six jours, il s'est conclu assez d'affaires, et, chose remarquable, les cours ont monté de 2 pour cent sur ceux de la clôture de la Bourse du 23.

Nos lecteurs sont sans doute curieux de connaître le résultat de l'interpellation des anciens ministres de Louis-Philippe, ordonnée par le gouvernement provisoire. Un journal de Nantes nous l'apprend aujourd'hui. A en croire cette feuille, l'interpellation commencée à la cour d'appel de Paris contre le ministre Guizot est terminée depuis quelque temps. Les magistrats chargés de cette enquête ont interrogé une foule de personnes, examiné tous les incidents des dernières journées du gouvernement de juillet, et il est ressorti de tout cela une conclusion nette. La voici: il n'existe aucun fait imputable aux ministres de Louis-Philippe qui puisse être considéré comme un délit quelconque.

Toutes les mesures prises par l'autorité dans ces graves conjonctures sont légales, irréprochables, et par conséquent il n'y a pas lieu à prononcer un renvoi devant un tribunal.

Telle est la formule qui termine cette laborieuse instruction judiciaire. Mais il s'agit de la porter à la connaissance du public, de provoquer un arrêt de non-lieu; et, jusqu'ici, le ministère n'a pas osé. On craint que cette décision n'émue la foule, que les agitateurs ne saisissent cette occasion pour exciter quelque trouble; et, jusqu'à nouvel ordre, le rapport ne sera pas fait.

Les journaux de Paris avaient fait beaucoup de bruit de trois stériles voyageurs pour lesquels on a dérangé le chef de la gare de Rouen, envoyé un train spécial du chemin de fer au Havre, et expédié un bateau à vapeur à Caen. Les feuilles exaltées avaient partout surgit des prétendants, avaient désigné un de ces voyageurs comme étant le prince de Joinville. Le Journal des Débats nous apprend aujourd'hui que ce prince, ainsi que ses deux frères, se trouvent à Claremont, qu'ils n'ont pas encore quitté, et un journal de Rouen nous annonce que ces trois personnes étaient tout simplement envoyées à Caen par le général Cavaignac, porteurs d'ordres pressés pour que la garnison de Caen fût à l'instant dirigée sur Paris.

On se souvient que le nonce du pape accrédité à Vienne s'est rendu à Inspruck pour remettre à l'empereur la lettre de Pie IX que nous avons publiée il y a quelque temps. Il paraît

que la démarche de Mgr Morichini n'a pas eu le succès auquel on s'attendait. Une lettre de Rome nous apprend que l'empereur a déclaré formellement qu'il lui était impossible de se rendre aux vœux du pape, et que de plus, il s'est résolu à faire tous ses efforts pour reconquérir les provinces de la Haute-Italie que l'Autriche a perdues. Le même correspondant nous apprend aussi qu'outre cette réponse verbale de l'empereur, il est arrivé à la secrétairerie d'Etat de Rome, une dépêche de la chancellerie autrichienne. On y rappelle les nombreux témoignages d'intérêt que le Saint-Siège et Charles-Albert ont reçus de l'Autriche depuis 1814; l'on y déplore la situation faite au souverain-pontife par de mauvais conseillers qui abusent de son auguste nom, et ne respectent même plus sa liberté.

Nous ne voulons pas approfondir le degré de plus ou de moins de confiance que méritent ces nouvelles; tout ce que nous savons, et ce qui du reste a été officiellement publié dans la Gazette de Vienne, c'est que le maréchal Radetzky a été autorisé à conclure un armistice, et que les négociations sont entamées en ce moment avec le gouvernement provisoire de Milan. La véracité de ce fait nous paraît, du reste, ressortir du peu de nouvelles que nous recevons depuis quelques jours du théâtre de la guerre; nous en voyons en outre aujourd'hui la confirmation dans une nouvelle que nous donne le Courrier Français. Suivant lui, l'armistice serait déjà conclu entre Charles-Albert et le maréchal Radetzky, et ce premier aurait consenti à négocier avec l'Autriche, en admettant pour base l'adjonction du Milanais à la Sardaigne et de la Vénétie à l'Autriche.

La Gazette d'Augsbourg avait annoncé récemment que le chargé d'affaires de France avait offert la médiation amicale de la France à l'Autriche, pour le règlement des affaires d'Italie. Le fait se trouvait même relaté dans une dépêche du chargé d'affaires de la confédération helvétique à Vienne, adressée au Directoire fédéral. Le National publie à ce sujet une note où ce fait est démenti.

A Rome, surgit encore une nouvelle crise ministérielle. Il paraît que le dissentiment qui existait entre le Pape et son gouvernement n'a pas encore cessé. La retraite du cabinet aurait pour cause les embarras toujours croissants du dedans et du dehors.

En suivant attentivement les longues discussions du parlement de Francfort, il était facile de prévoir que là aussi les amis de l'ordre et de la monarchie constitutionnelle l'emporteraient sur les démocrates. L'archiduc Jean d'Autriche a été élu vicair de l'empire à une immense majorité.

Une correspondance de Londres adressée à la Gazette de Cologne dit: «Autant l'Angleterre cherche à voir se répandre les principes de la constitution britannique, autant elle craint la propagation des idées républicaines en Europe; et le cabinet de St-James a déclaré que pour le moment il s'abstiendrait d'entrer en relations avec le parlement allemand qui, suivant son opinion, renferme, dans son sein trop d'éléments républicains, et qu'il continuerait comme auparavant ses relations avec la diète germanique.»

Les journaux anglais sont remplis de détails des événements de Paris. Ils les accompagnent de réflexions que nous avons jugé important de faire connaître à nos lecteurs. Nous les publions plus loin.

Mgr Carlo Belgrado, chargé d'affaires du St-Siège, a été reçu aujourd'hui en audience particulière par le Roi. Ce diplomate a remis entre les mains de S. M. les lettres de créance qui l'accréditent en sa qualité de chargé d'affaires de Rome près la cour des Pays-Bas.

Après l'audience, Mgr Belgrado a eu l'honneur d'être présenté à S. M. la Reine.

L'état de santé de M. Luzac a pris un caractère tellement sérieux que sous peu de jours il quittera sa maison de campagne pour se rendre aux eaux.

Nous croyons être bien informé en annonçant que le portefeuille du département des affaires du culte réformé vient d'être confié à M. le baron Van Heemstra, membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Election de l'archiduc Jean d'Autriche, comme vicair de l'empire.

FRANCFORT, 29 JUIN. — Dans la séance d'aujourd'hui de l'assemblée nationale, S. A. I. l'archiduc Jean d'Autriche a été élu vicair de l'empire (Reichsverweser).

L'élection a eu lieu par appel nominal, de sorte que chaque membre de l'assemblée a désigné un nom pour cette dignité.

S. A. I. l'archiduc Jean a obtenu 436 voix, MM. Henri de Gagern et Adam d'Itzstein ont obtenu, le premier 52 et le second 32 voix. S. A. I. l'archiduc Etienne a obtenu 1 voix; 25 membres se sont abstenus.

Au moment où M. le président de l'assemblée nationale a proclamé le vicair de l'empire, ce joyeux événement a été annoncé au peuple par une salve de 101 coups de canon et par le bruit de toutes les cloches. Les membres de l'assemblée nationale se sont levés pour saluer l'élection d'un double vivat. M. le président a commencé et clos cette séance solennelle par quelques paroles conformes à la haute signification du moment. Il a rappelé avant le vote que c'était la première fois depuis des siècles que le peuple allemand était appelé à se donner un gouvernement. L'unité, a-t-il dit, qui jusqu'ici ne reposait que dans notre conscience, est devenue un fait. Après le vote, M. le président a exprimé d'une voix émue le vœu que le vicair de l'empire fût le solide soutien de l'ordre et un rocher pour les libertés conquises par le peuple.

Une députation de sept membres se rendra à Vienne pour annoncer cette élection à l'archiduc Jean et l'inviter à déférer aux vœux de la nation. Le bureau a été chargé d'écrire les membres de la commission; il fera connaître à les membres qui la composeront.

Réflexions des journaux anglais sur les événements de Paris.

On lit dans le Morning-Post :

«Le monde avait besoin de l'effrayante leçon qui vient de lui être donnée par la ville de Paris: la société ne pouvait pas se tenir debout sur les bases posées par le gouvernement provisoire de France. Un fanatisme révolutionnaire, nourri de rêves extravagants, devait aboutir à ce résultat. Il eût fallu penser avant tout que ce qu'un gouvernement honnête peut faire de mieux, c'est de tâcher de mettre la population ouvrière en état de se soutenir elle-même. Dire au peuple la vérité est un devoir, et la vérité est que l'existence de la société est incompatible avec l'égalité, et que l'ordre dépend de la subordination.»

On lit dans le Times :

«La terrible nécessité de la position du général Cavaignac ne lui laissait pas le choix d'agir autrement qu'il l'a fait. Quelque terrible que fût l'alternatif, il a eu raison d'employer contre ses concitoyens égarés toutes les forces du pays et tous les droits de la guerre. L'Europe, d'après l'exemple de Paris, s'était imaginé que de grandes armées pouvaient être dissoutes par un coup de main et quelques barricades. Paris vient de donner un démenti à cette fallacieuse expérience, et l'on y a vu que, quelque populaire que puisse être la forme d'un gouvernement, le maintien de l'ordre et la domination de la loi dépendent, en dernier ressort, d'un exercice ferme et même sans ménagement de la force militaire. Mais qui donc avait fourni ce parti ultra, si opiniâtre dans sa résistance, les moyens de résistance par lui déployés? Il fallait qu'ils eussent, ces rebelles, une énorme quantité d'armes et de munitions. L'autorité qui dirigeait leurs mouvements était absolue, et cependant le nom d'aucun chef n'a transpiré. Et comment s'expliquer cette lutte, alors que le commandant de ces combattants désespérés est sans nom, leur dessiccain obscur et leurs ressources apparentes, celles d'une population affamée.»

«Ce devait être pour l'Assemblée nationale, en permanence dans ces heures d'angoisse et de perplexité, une grande douleur de penser que, dans son sein peut-être, se trouvaient des hommes dont la trahison ou la basse connivence plongeraient la république dans cet abîme de misère et de sang! C'est aux montagnards de la chambre, à quelques hommes des opinions révolutionnaires les plus avancées que la France devra demander l'explication des causes d'une calamité dont seuls ils pouvaient espérer profiter. Attribuer l'insurrection à quelques-uns des divers prétendants à la couronne de France ou à la corruption étrangère, c'est une absurde invention. L'insurrection est née des entrailles de la république; c'est que le commencement des calamités que les intrigues d'une minorité sans scrupule ont infligées à la France. Le général Cavaignac est, en ce moment, dans la position d'un dictateur militaire dont les pouvoirs illimités doivent être exercés avec beaucoup de vigueur pour sauver la capitale. Lorsque cette tâche aura été remplie, il faudra employer toutes les ressources de l'habileté politique pour redonner un gouvernement à la nation, afin d'arriver à ce but important et essentiel, le général a fait appel aux conseils de M. Thiers, et le nouveau gouvernement sera probablement placé sous sa direction.»

On lit encore dans le Times :

«Dans la Cité, on paraît craindre, d'après les renseignements de Paris, que même lorsque le gouvernement français aura en la dessus, comme il est décidé à l'avoir à tout prix, la paix de l'Europe ne sera pas rendue plus certaine. La tentative généralement faite pour attribuer l'insurrection à l'or étranger semblerait indiquer le désir de diriger l'appétit destructeur du peuple de la guerre intérieure vers la guerre extérieure.»

On lit dans le Morning-Herald :

«Il n'est pas douteux que Louis Blanc (quelles que puissent avoir été ses véritables intentions) a été le mauvais génie de la révolution de 1848. C'est à lui, ainsi qu'à Blanqui, Cabet, Barbès, Raspail et autres, que sont dus tous les maux qui ont affligé la France depuis quatre mois. La société française eût péri dans une lutte où le communisme aurait été vainqueur. Sous le général Cavaignac, il n'y aura ni usurpation ni tyrannie. Il rétablira l'ordre par sa fermeté, et, sous ses auspices, la garde nationale et la troupe de ligne agront avec fermeté contre les anarchistes. C'est toujours l'occasion qui amène l'homme approprié aux circonstances; lorsque l'ordre permanent sera rétabli, la récompense la plus convenable des services de Cavaignac sera de l'élever au poste de premier président de la république.»

On lit dans le Morning-Chronicle :

«Il n'est pas douteux que les insurgés de Paris avaient reçu des promesses d'aide et de coopération de bien des côtés. Il n'est pas douteux qu'en cas de succès, des chefs d'un rang supérieur n'eussent pas manqué; mais les systèmes d'organisation adoptés dans les ateliers nationaux suffisent pour expliquer l'apparence de supériorité des combinaisons des mécontents. Le gouvernement exécutif a montré une négligence inexplicable et inexplicable en laissant s'organiser une résistance régulière.»

Le Globe s'exprime ainsi :

«Nous avons toujours attendu avec ses conséquences naturelles l'instinct où Paris serait un camp sans nourriture. Cette heure est venue pour ces multitudes de la moderne Athènes qu'on payait pour ne rien faire. Mais elles n'avaient pas, comme à Athènes, la Grèce à piller: c'est la France qui devait être la victime d'une populace privilégiée et soldée. Paris avait renoncé pour lui-même au travail, et s'était mis à la charge de la France pour en recevoir sa subsistance: les 15 centimes additionnels imposés sur Jacques Bonhomme n'étaient au fond qu'une monstrueuse taxe des pauvres au profit d'une partie de la population parisienne. Et ces pauvres avaient des armes!»

«Nous avons aujourd'hui le spectacle terrible des provinces jetant sur Paris leurs milices citoyennes pour réduire des multitudes armées que la révolution a conduites à la famine. Voilà le fond de la situation. C'est en présence de tels faits que le ministre Flocon a eu l'audace de déclarer, en pleine séance de l'Assemblée, que la guerre civile qui vient d'éclater à Paris était l'œuvre des gouvernements étrangers. Elle n'est donc que l'œuvre de ceux qui ont proclamé l'absolutisme des masses ignorantes. Elle n'est donc pas l'œuvre de ceux qui ont dit à ces masses qu'elles avaient le droit d'exiger du gouvernement central, du travail et des salaires? Elle n'est donc pas l'œuvre, en un mot, des prédications socialistes de M. Flocon, lorsqu'il se faisait, dans la Réforme, l'instructeur du peuple, et n'était point encore ministre d'Etat?»

«Les voisins de la France n'ont pas d'argent à dépenser, et ils ont autres chose à en faire.»

Nouvelles de France.

Constitution définitive du cabinet.

PARIS, 29 JUIN. — Hier, à huit heures du soir, la séance de l'Assemblée ayant été reprise, le général Cavaignac, président du conseil, est monté à la tribune pour donner connaissance à la chambre de la liste des nouveaux ministres.

COLOGNE, 29 JUIN. — Avant-hier soir ont eu lieu ici des désordres. Le matin se trouvait affiché à tous les coins de rues un placard, par lequel on invitait, de la manière la plus pressante, à une grande réunion dans la salle de la Harff, près de la cathédrale. Une question de vie pour l'Allemagne, y disait-on, devait y être délibérée. Un coup qui devait la détruire menaçait plusieurs industries. En effet, un nombre immense d'industriels de notre ville se trouvèrent le soir dans la salle désignée; cependant il y avait aussi beaucoup d'individus des classes ouvrières, qui croyaient qu'il serait question de quelque chose qui les concernerait.

La personne destinée à présider ne parut point d'abord; et comme il résultait de l'agitation du retard apporté dans les délibérations, un de ceux qui étaient présents fut forcé de prendre la présidence et de communiquer l'objet de la délibération. On se proposait de délibérer sur une protestation contre le transport direct des marchandises, sans l'intervention d'expéditeurs, par la ligne du chemin de fer du Nord, de même que contre de semblables mesures dans la navigation à vapeur; ensuite de demander aux directeurs des chemins de fer et des bateaux à vapeur d'élever leurs frais de transport, afin que la concurrence soit encore possible aux voituriers et aux bateaux à voiles.

Après que quelques personnes eurent pris la parole à ce sujet, un des ouvriers voulut prendre la parole, pour agiter la question de l'amélioration de leur situation. Bientôt, une chaise ayant été brisée, il en résulta un bruit, qui changea en un grand tumulte, au milieu duquel quelques tables, des chaises, des bouteilles, etc., furent brisées et tout le monde quitta la salle en désordre.

L'idée vint alors, sur la place qui se trouve devant la salle, à une partie de la foule excitée, de se rendre devant la demeure de l'ex-président des ministres Camphausen, et de lui donner un charivari. En effet, une grande masse se dirigea de ce côté, au milieu d'un grand bruit, jeta dans les fenêtres des tuiles, enlevées à un mur voisin, et brisa environ 20 vitres.

Quelques individus, la plupart des gamins, élevèrent, dans deux rues voisines, des barricades avec des charrettes, bien plus par singerie que dans le but d'empêcher la marche de la garde bourgeoise. Celle-ci fut appelée sous les armes par les signes d'alarme, et contrainit en grand nombre vers l'endroit où se trouvaient les rassemblements. Plusieurs compagnies, qui s'y rendaient par la Rheinaustrasse, furent obligées de disperser par le tambour et baïonnette croisée, la foule amassée par la curiosité, car les sommations n'avaient servi à rien; on y avait répondu en leur jetant des pierres. Plusieurs personnes (une quinzaine environ, nous dit-on) ont été arrêtées. L'émeute avait commencé vers onze heures et excitée partout de l'inquiétude; un peu après minuit, la tranquillité était rétablie.

COLOGNE, 30 JUIN. — Hier au soir, on a cherché à renouveler les troubles de la veille. On a encore cassé quelques vitres et la foule s'est portée devant la maison de M. Camphausen pour lui donner un charivari. La garde bourgeoise a arrêté quelques perturbateurs.

— Les ministres de l'intérieur et des finances de Wurtemberg ont publié les bases d'une banque à créer qui fera l'escompte et des avances sur dépôts. Le capital social est de 2,000,000 de florins, lesquels, pour la garantie de l'Etat et des actionnaires, seront déposés les quatre cinquièmes en fonds publics et l'autre cinquième en numéraire. Elle sera autorisée à émettre des billets de 10 et de 100 florins, jusqu'à concurrence du quadruple de son capital social. L'Etat sera intéressé à cette entreprise pour un cinquième. Aussitôt qu'il y aura 400,000 florins de signatures, une assemblée des actionnaires sera convoquée, la banque constituée et les statuts arrêtés. Les billets de la banque seront reçus pour leur valeur nominale dans toutes les caisses de l'Etat.

Tous les coins des rues de Stuttgart, dit le *Journal de Stuttgart*, se sont couverts le 23 de grandes affiches, qui, venant de quelques bourgeois, invitent tout Stuttgart à signer une pétition contre la presse démocratique et tous les efforts du parti démocratique.

Cette affiche en a provoqué une autre de l'association démocratique, dans laquelle celle-ci porte l'attention de tous les citoyens sur le danger de protester contre la liberté de la presse, et les conjure de ne pas amener volontairement la guerre civile.

Le *Mercur de Souabe* ajoute que ces affiches ont donné lieu à quelques désordres dans la Königsstrasse. Plusieurs des crieurs et de ceux qui arrachaient les affiches, ont été arrêtés. Les bourgeois ont mis fin aux désordres en se serrant en rangs comme une armée, et en avançant dans la Königsstrasse sans laisser passer personne.

Le prince Windischgrätz et M. le comte Thun ont fait publier les proclamations suivantes:

I.
Par une dépêche télégraphique du 20 de ce mois qui nous a été transmise par le ministre de l'intérieur, ce dernier a complètement approuvé les mesures énergiques qui ont été prises pour établir l'ordre, à savoir des poursuites rigoureuses contre les chefs et les auteurs de l'insurrection et la déclaration en état de siège de la ville de Prague, aussi longtemps que l'exigeront les circonstances. Le ministre n'a confirmé oralement à la députation qui s'était rendue à Vienne que ce qui avait été accordé par la commission antérieure de Prague, avant qu'elle eût jugé à propos de rompre les négociations et de nous laisser de nouveau à nous seuls l'exercice du pouvoir. Sur la nouvelle que la commission antérieure retenait à Vienne et que sa médiation avait été inutile, le ministre a répondu aux demandes de la députation que cette dernière restera à Vienne jusqu'à ce que l'affaire soit arrangée, ce qui aura lieu prochainement.

A. WINDISCHGRAETZ, THUN.

II.
On m'a transmis de plusieurs parties du royaume et de l'étranger des adresses de remerciement pour l'apaisement des troubles éclatés ces jours derniers. En exprimant ma vive gratitude pour les sentiments généreux et bienveillants contenus dans ces adresses, et dont j'ai été profondément touché; je crois devoir déclarer que je n'ai point employé la force des armes contre une lutte des nationalités, mais pour combattre une insurrection ouverte.

Prague, le 22 juin 1848. Le prince WINDISCHGRAETZ.

INSBRUCK, 22 JUIN. — Le ban de Croatie a adressé d'ici une proclamation aux troupes croates qui font partie de l'armée en Italie, et auxquelles des émissaires avaient inspiré des inquiétudes sur le sort de leur patrie.

Nous publierons cette proclamation dans un prochain numéro.

— Une mêlée épouvantable, dit le *Gazette de Silésie*, a eu lieu à Biechowitz, il y a trois jours, à l'arrivée du convoi du chemin de fer de Prague à Vienne. Des troupes avaient été placées à la station pour désarmer des étudiants et des gardes nationaux de la campagne qui revenaient de Prague. Ceux-ci ayant refusé de livrer leurs armes, on en est venu à un combat. Plusieurs ont été blessés et six ou huit tués.

Des étudiants quittant la ville dans un convoi du chemin de fer, tirèrent sur des hussards qui se trouvaient à la station pour garder le chemin de fer. Le convoi partit, et le détachement de hussards le suivit. Les hussards, deux, arrivèrent à la station en même temps que le convoi, et les étudiants arrachés des voitures, furent tués en pièces.

Le général Windischgrätz brûla les châteaux et les possessions de la même; l'archevêque s'est en lui dégoisé.

— Dans la congrégation d'aujourd'hui du comitat d'Agram, M. le président Kralj, chef du comitat, a présenté à l'assemblée une

lettre du ministre de la guerre hongrois, arrivée par estafette et écrite en langue allemande, ainsi que la copie d'un billet autographe de l'empereur, adressé au ministre de la guerre et contenant les motifs qui ont décidé le ministère hongrois à transmettre au chef du comitat la lettre susmentionnée. Bien qu'on eût décidé déjà antérieurement de ne point se conformer aux ordres contenus dans la lettre, cependant elle a été lue par curiosité. La lettre enjoignit aux autorités de diriger sur le littoral de la Dalmatie les troupes envoyées aux frontières de la Hongrie. Elle renferme en outre l'assurance formelle que la nation croate n'a rien à craindre de la mère-patrie, tant qu'elle ne se livrera pas à des actes de violence. La congrégation s'est bornée à prendre connaissance de la lettre, ainsi que d'une autre adresse au commandant supérieur des troupes à Agram, mais de laquelle il n'était fait aucune mention dans celle du ministre.

(Gazette d'Agram.)

D'un autre côté, on lit dans la Gazette de Vienne:
Les nouvelles d'Agram du 23 sont très inquiétantes. Le décret royal qui destitue le ban de Croatie était connu dans cette dernière ville, et comme des rapports d'Inspruck confirmaient également cette résolution impériale l'agitation produite par cette nouvelle était extrême. « Le ban est en danger », tel est le mot d'ordre qui trouve partout de l'écho. Quatre bataillons de soldats des confins militaires sont aux environs d'Agram et n'attendent que le moment de se battre. Puisse-t-on à Inspruck réussir à conjurer l'orage qui menace d'éclater dans la Croatie et dans l'Esclavonie!

— D'après les nouvelles les plus récentes, un armistice aurait été conclu par la médiation du comte Albert Nugent entre les Serbes et le lieutenant-feldmaréchal Hrabowsky et la forteresse de Peterwardein, évacuée par ce dernier. La loi martiale a été révoquée à Nensatz et à Kikinda.

Gazette de Vienne.

— La *Nouvelle Gazette de Berlin*, du 30 mai, journal semi-officiel, contient la nouvelle suivante de Warsovie en date du 23:

« Les corps mobiles qui ont été spécialement formés dans le royaume de Pologne pour la surveillance des frontières, et qui sont sous le commandement du général Raad, ont été dissous par suite de l'état de tranquillité dans lequel se trouve en ce moment le grand-duché de Posen. Les troupes dont ces corps étaient composés seront dirigées dans l'intérieur du royaume. »

THEATRE-ROYAL-FRANCAIS DE LA HAYE.

Lundi, 3 Juillet 1848. (Représentation n° 13.)

Soirée Musicale et Dramatique,

donnée par M. MONTIGNY, violoncelliste de Bruxelles, conjointement avec les comédiens ordinaires du Roi.

- Programme de la partie concertante:
- Ouverture à grand orchestre, composée par M. Hasselmanns.
 - Fantaisie et variations, sur un thème d'ANNE DE BOULES, composée et exécutée par M. Montigny.
 - Solo pour le Cor, de Pacini, exécuté par M. Raif.
 - Souvenirs de Spa, composée par M. Servais et exécutées par M. Montigny.

La Chanoinesse,

vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Francis.

Le spectacle sera terminé par le premier acte de:

La dame Blanche,

opéra-comique, paroles de M. Scribe, musique de Boïeldieu.

On commencera à 7 heures.

ANNONCES.

ON OFFRE

à céder de suite, et à des conditions très raisonnables, un ÉTABLISSEMENT, situé dans un quartier des plus fréquentés de la ville, et des mieux achalandés, consistant en un CAFE, LOGEMENT, RESTAURANT, etc. S'adresser pour plus amples informations au bureau du *Journal de La Haye*, par billets cachetés et franc de port, sous l'initiale A. (163)

FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.

AMSTERDAM, 30 JUIN. — Il y a abondance en numéraire, comme toujours à l'époque où beaucoup de coupons échouent. Cette abondance a donné lieu à grand nombre d'achats et de prêts à garantie en fonds hollandais, dont les cours se sont de nouveau sensiblement améliorés. Les transactions étaient fort animées.

Les fonds étrangers se sont ressentis de cette tendance favorable. Ils étaient généralement demandés en hausse; c'était notamment le cas des fonds russes qui ont été négociés en hausse pour dépôt.

ROTTERDAM, 30 JUIN. Les transactions en intégrales et en 4% hollandais se sont faites en hausse. Les affaires étaient assez animées en fonds espagnols, surtout en ardoins, dont les cours se sont généralement améliorés. Les russes et les autrichiens se maintiennent à leurs cours et ont donné lieu à quelques affaires.

PARIS, 29 JUIN. — La bourse a été ouverte aujourd'hui, mais il s'est fait peu d'affaires. Le 3% a été fait entre 45 50 et 46, le reste à 45 75, en hausse de 2 1/4% sur le cours de fermeture de la bourse du 28; le 5% a varié entre 68 et 69 25, il reste à 69 en hausse de 1 3/4%. L'annonce que le paiement commencé des rentes échues le 22 serait continué, a produit un excellent effet sur nos fonds. On ne s'entretenait à la bourse que des derniers événements. Les actions de la banque de France ont été faites à 1260 et 1265. Les obligations de la ville à 1195; les bons du trésor de 21 à 20% de perte à terme, le 3% reste à 46 et le 5% à 69 25.

Chemins de Fer: L'Orléans à 585; le Rouen à 402 50; le Marseille à 217 50; le Bordeaux à 396 25; le Nord à 35 25; le Strasbourg à 352 50; les Tours à Nantes à 340; et le Lyon à 308 75; les autres chemins ne sont pas cotés.

Fonds étrangers: Le 5% belge (1840) a été fait à 66 1/2; le 4 1/2% à 60; l'emprunt romain à 58 1/4; celui du Piémont à 930, et la rente de Naples à 71 50. Il ne s'est rien fait dans les autres.

LONDRES, 29 JUIN. — Les bonnes nouvelles reçues ce matin et l'absence de tout bruit pouvant arrêter la marche ascendante des fonds, ont eu pour effet de raffermir les cours. Le numéraire est abondant, à bas prix et sans demande. Les fonds anglais fermes et en hausse légère. Consolidés 33 3/4, 7/8; 3% réduits 84 à 1/4; 3 1/4% nouveau 84 1/2, 3/4; bons de l'échiquier 38 à 41 s. prime.

Les fonds étrangers bien tenus avec moins d'affaires. 3% espagnol 22 1/4 à 1/2; 5% 11 1/4, 1/2; mexicains 16 à 1/4; portugais 15 1/2 à 16; hollandais 4 à 65 1/2.

BRUXELLES, 30 JUIN. — Peu d'affaires. — Fonds belges 5% 67 1/2 fait; dito 4 1/2% 61 1/2 P; dito 2 1/2% a été traité à 34, 33 7/8 et reste 33 7/8 A.

Fonds espagnols 5% 9 7/8 A. et 9 P. dito 3%. Dette intérieure 16 3/8% A. ex dividende.

2 3/4 heures. — Fonds belges 2 1/2% 34% P. et 33 7/8% A.

MADRID, 22 JUIN. — Il n'y a pas eu de bourse à Madrid, le samedi 24 juin, fête de nativité de St-Jean-Baptiste.

FRANCFORT, 29 JUIN. — Les fonds d'Autriche étaient très recherchés. 2 1/2% métall., 30 5/8; actions, 1050.

BRASIL, 29 JUIN. — La bourse a été très animée par les transactions en actions de chemins de fer dont les cours se sont considérablement améliorés; celles de la Haute-Silésie et de Berlin à Anhalt étaient surtout fort recherchées. Les obligations d'Etat étaient également en hausse, et les cours des actions de la banque se sont améliorés de 2%.

Deute act. 2 1/2	43 1/2	Dito.....	3	23 1/2	Certific. dit. 6
Dito dit. 3	50	D° int. à 6 m	3	16 1/2	Pologne Cert. 4
Dito en liq. 3	65	Coup. Ardoin.	6	6 1/2	Lots Pol. fl. 300
Dito dit. 4	64	Passive.....			Dito dit. fl. 500
Emp. des I.-O. 4	64	Deferred.....			Amér. Phil. fl. 6
S. d'Am. 3 1/2	63 1/2	Dett. diff. à P.			Dito Act. de B.
Soc. de C. 4 1/2	63 1/2	Portng. à L. 3			Autr. Mét. 5
Lac de Harl. 6	64	Dito dit. 4	13 1/2		Dito..... 2 1/2
C de fer R. 4 1/2	64 1/2	D° int. à Conto			Braz..... 5
Ch. de fer Holl.		O. russe Hope. 5	94 1/2		Dito 1843..... 5
Dito..... 4 1/2		Dito dit. 5	92 1/2, 93 1/2		N. Mexic..... 5
Belgique..... 4 1/2		Certific. dito 5	81 1/2, 1/2		Peru..... 6
D° Rothsch. 2 1/2	32 1/2	Dito dit. 4	72		Grenade..... 1
Esp. Ard. 35 1/2	9 1/2	Bill. Stieglitz. 4	70 1/2, 71 1/2		Venez..... 2 1/2
Dito de 5101. 5	8 1/2	Cert. à Hamb. 5			
Dito Piéc. c. 5	8 1/2, 7	Insc. au gr.-l. 6	52, 53 1/2		

PAYS-BAS. — Dette active. 2 1/2	0/0 42 1/2	ESP. — Ard. int. L. 510 3	0/0 3 1/2
Dito dit. 3	49	RUSSE. — Emprunt	
Dito dit. 4	64 1/2	Hope.	92
		ESP. — Ard. de L. 170. 5	3 1/2
		AUTRICHE. — Certi. Mét. 2 1/2	29 1/2

Sp. c au compt.	45 75	Belg. 3 p. 1838	CHEMINS DE FER.
fin cour.	46 00	» 2 1/2 1845	Paris St-Germ.
Emprunt 1847		Société génér.	Par. Vers. r. dr.
fin cour.		Esp. dette act.	» r. g.
5 p. c. au compt.	69 25	» différée.....	» Orléans.....
fin cour.	69 25	» nouv. 3 p.	» Rouen.....
Banq. de Franc.	1265	» dette int.	Paris Nord.....
Caiss. G. 1000		Naples 5 p. c.	Paris Nord.....
Belg. 5 p. 1840	66 1/2	Rome Em. 1844	» Lyon.....
» 5 p. 1842	66		Zinc. Vieille Mt.
» 4 1/2 1844	60		» Gr. Montag.

Belg. C. de la		Autr. Métal. 5	Dette diff. 1831
bq. B. 2 1/2		Dito 2 1/2	Dito pass. 1834
Cert. de la soc.		L. / 250E. 1839	Russie. Emp. à
g. R. 2 1/2	34 à 33 1/2	Dito de / 500.	Ams. H. C. 5
Emprunt. 3		Pol. L. de / 300	Dito de nouv. 5
Dito. 4		Dito de / 500.	Prusse. Dito 1.
Dito. 4 1/2	61 1/2	P. Bads. Lots de	à Berl. 1832
Dito de 1840. 5	67 1/2 à 1/2	» 50 1840.	Nap. Cert. Falco
Dito 1842. 5		Dito 1845.	ETAT ROMAIN. 5
HOLL. D. act. 2 1/2		Esp. Ep. 1834 5	

Cons. Compt. 83 1/2	Péruviens.....	Dito différée.....	3
De en liquidat.	5 p. c. port.....	Dito passive.....	16 1/2
Belges.....	4 p. c. de 1834. 15 1/2	Mexique.....	38, 92
Hollande 5 p. c.	Bresiliens.....	Russie.....	63, 67
Dito 4 p. c.	Dette act. esp 5 1/2, 12	Colombie.....	
Dito 2 1/2 p. c.	Dito 3 p. c.....	Danois.....	

Emp. 1840 5 p.	66 1/2	E. V. 1843 5 p.	64 1/2	P. Act. M. ind. 4p.
» 1842 5 p. c.	66 1/2	» S. C. 5 p. c.		» A. réun. 4p.
» 1834 4 1/2	60 1/2	» S. C. 4 1/2		» B. Fonc. 4.
» 1836 4 p. c.	54 1/2	» Act. S. Nat. 4p.		Espag. Ardoin
» 1838 3 p. c.		» S. de Com.		» intérieur.
Dette act. 2 1/2		» B. de B. 4p.	54 1/2	A. Naples 5 p. c.
S. G. et R. 2 1/2	33 1/2	» E. 1841 5p.		Romain 5 p. c.
E. V. 1832 4 p.				

Métalliques. 5	68	Emprunt 1834.	110	Act. de la Banq.	1005
» 2 1/2		» au Nord.	96	Lots de 500 fl.	

Métalliques. 5	58	A. Metalliq. 2 1/2	30 1/2	Emp. 1839 6 250	58 1/2
» 4 1/2	47 1/2	A. Banque.....		Hollande. 2 1/2	42 1/2
» 3 1/2	35 1/2	Emp. 1834 500	93	Espagn. d. int.	15 1/2 à 16 1/2

Obligat. 3 1/2	63 1/2	A. Ch. Aix à Maest.		Hollande 2 1/2	
Russ. (Roths.).	92	A. Obl. de la S. C. M.	83	A. Lots de Pol. 500	55 1/2 à 56
Dito Stiegl.	4 73 1/2	A. Banque de Prus	73 à 74	Dito 300	
Ch. de fer rhén.					

Paris court.....	56	A. Naples 2/m.....	71	A. Londres court.	11.95
2/m.....	55 1/2	A. Vienne 6/S.....	29 1/2	P. 2/m.....	11.85
Madrid 3/m.....	200	A. Francfort 6/S.....	98 1/2	A. Hamb. court.....	84 1/2
Lisbonne 3/m.....	40	A. S-Petersb. 2/m.	170	2/m.....	84 1/2
Gènes 2/m.....	44 1/2	A.			

Amsterdam c. j.	1 av.	2/m.		Francfort c. j.	211 1/2
2/m.		Londres court.	25,55	2/m.	
Rotterdam c. j.	7 av.	2/m.		Escompte.	5%
2/m.		Hambourg c. j.	136	P.	
Paris court.....	1/2 à 3 p. A.	2/m.			

Amsterd. c. j.	1 av.	Hambourg c. j.	185 1/2	Paris. c. j.	Pair. P
Francfort. »	211	Londres. »	25,55	P.	

Amst. court.	143 1/2	P. Hamb. 2/m.....	149 1/2	A. Vienne 3/m.....	
2/m.	142 1/2	Londres 3/m.....	6,25 1/2	R. Francfort 2/m.....	58 25
Hamb. court.....	150 1/2	A. Paris 2/m.....	81 1/2	P. St-Petb. 3/S.....	

Amsterd. court	101	P. Hamb. court.....	87 1/2	A. Paris court.....	94 1/2
2/m.....	100 1/2	A. 2/m.....	87	A. 3/m.....	
Berlin court.....	104 1/2	A. Londres court.	120 1/2	P. Vienne court.....	101
3/m.....		2/m.....	119 1/2	P. 3/m.....	

PAR TELEGRAPHE.

Bourse d'Amsterdam

Cours de clôture à 5 heures.			
PAYS-BAS. — Dette active.	2 1/2	0/0	435/8
Dito dit.	3	»	50 1/2
Dito dit.	4	»	66 1/4
ESPAGNE. — Ardoins de L. 510.	5	»	8 15/16
Dito intér. L. 540. (sans coup.)	3	»	16 13/16
RUSSE. — Emprunt Hope 1798 & 1816.	5	»	95 1/4
AUTRICHE. — Obligat. Métalliques	2 1/2	»	31

A LA HAYE chez C. van der Meer S. n. 75.